Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 28/09/2020



DEPARTEMENT REPUBLIQUE | ID : 013-200035087-20200917-105\_2020-DE

DES

**BOUCHES-DU-RHONE** 

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 105/2020

OBJET: Election des membres de la commission Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020** 

## L'an deux mil vingt, dix-sept septembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 septembre 2020.

## **PRÉSENTS:**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD**: MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES: GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

## ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (absente ayant donné pouvoir à CHAUVET

Eric), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

Pour la Commune d'EYRAGUES: POURTIER Yvette (absente ayant donné pouvoir à GILLES Max).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile).

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1;

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 28/09/2020



Considérant que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des doi 013-200035087-20200917-105\_2020-DE

aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le conseil communautaire a retenu par délibération 98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée ;

**DÉSIGNE** les conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

BARBENTANE	BALDI Jean Marc
CABANNES	ONTIVEROS Christian
CHÂTEAURENARD	ANZALONE Marie Laurence
EYRAGUES	BOUCHET Aurélien
GRAVESON	VICO Louis
MAILLANE	BOUISSON Jean-Jacques
MOLLEGES	FAURE Vincent
NOVES	FABRE Louis-Pierre
ORGON	DEVOUX Jean- Louis
PLAN D'ORGON	CLARETON Thierry
ROGNONAS	PICARDA Yves
SAINT-ANDIOL	GIRAUD Pierre
VERQUIERES	TATON Robert

Votes pour : 42 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 septembre 2020,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente, Corinne CHABAUD

> rovence agalomération